

ÉLECTIONS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS DE LA COPHAN

APPEL DE MISES EN CANDIDATURES

1^{er} AVIS

Avis est, par les présentes, donné de l'ouverture de la période de candidatures pour toute personne intéressée à occuper un poste d'administrateur au conseil d'administration de la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN).

Nombre de postes à pourvoir : 10

Durée des mandats : 5 mandats pour une durée d'une (1) année – sièges 2,4,6,8,10
5 mandats pour une durée de deux (2) années – sièges 3,5,7,9,11

Les critères d'éligibilité apparaissent aux **Annexes « A » et « B »** jointes au présent avis (pages 2, 3 et 4).

Les candidats et candidates intéressé.e.s sont invité.e.s à prendre connaissance des dispositions réglementaires jointes en Annexe avant de soumettre leur candidature.

Les candidats et candidates intéressé.e.s doivent soumettre leur candidature **au plus tard le mardi 2 juin 2026 à 17 h 00 HAE** en envoyant leur formulaire de mise en candidature dûment complété (**Annexe « C »** jointe au présent avis – pages 5, 6 et 7) à l'adresse courriel qui suit : direction@capvish.org à l'attention de M. Dominique Salgado, président du comité de mise en candidatures.

Donné à Montréal le 28 avril 2026.

Paul-C. Bérubé, Directeur général



ANNEXE « A »

EXTRAITS DU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF

1.1 Définitions

« **Indépendants** » : signifie des personnes qui ne sont pas liées à l'un des membres votants ;

4.1 – Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de onze (11) membres dont la provenance est la suivante :

- a. Un minimum de huit (8) administrateurs sont liés aux membres votants ;
- b. Un maximum de trois (3) administrateurs sont indépendants.

4.2 – Cens d'éligibilité

- a. Les candidats sont âgés de **18 ans ou plus** lors de la tenue de l'AGA ;
- b. Tous les candidats sont proposés par l'assemblée générale des membres sauf ceux qui pourraient être nommés par résolution du conseil d'administration pour combler des postes vacants ;
- c. Tout **membre votant peut proposer** un candidat à un poste d'administrateur, cette **proposition devant être supportée par un autre membre votant** lors du dépôt du formulaire de mise en candidature ;
- d. Tout administrateur sortant de charge est rééligible pour un nouveau terme à condition qu'il ne siège pas en continu au conseil d'administration depuis plus de 10 ans au moment de l'AGA. Un administrateur est réputé ne pas avoir siégé en continu s'il n'a pas été administrateur pendant au moins deux (2) années complètes en continu ;
- e. La faillite d'une personne, depuis moins de douze (12) mois, la rend inéligible à poser sa candidature à un poste d'administrateur ;
- f. **Un organisme membre ne peut être représenté au conseil d'administration par plus d'un administrateur** à la fois;
- g. En plus de ce qui précède, la Politique de gouvernance peut édicter toute condition additionnelle pour assurer et maintenir de saines pratiques de gouvernance.

EXTRAITS DE LA POLITIQUE DE GOUVERNANCE

8. – Critères complémentaires d'éligibilité

En plus des conditions prévues au Règlement administratif, un candidat doit :

- a. démontrer sa capacité à contribuer activement aux travaux du conseil ;
- b. s'engager à respecter la confidentialité des informations reçues et discussions du conseil ;
- c. être disponible pour participer aux réunions régulières ;
- d. ne pas être en situation de conflit d'intérêts incompatible avec les fonctions d'administrateur.

9. – Processus de mise en candidature préalable

La présente section s'applique conformément aux dispositions du Règlement administratif relatives à la mise en candidature préalable des candidats à un poste d'administrateur.

9.1 – Appel de candidatures

Au moment prévu au Règlement administratif, la direction générale lance un appel de candidatures visant à pourvoir les postes d'administrateurs en élection lors de la tenue de l'Assemblée générale annuelle.

L'avis d'appel de candidatures précise notamment :

- a. le nombre de postes à pourvoir ;
- b. les sièges visés ;
- c. les critères d'éligibilité prévus au Règlement administratif ;
- d. la date limite et les modalités de dépôt des candidatures.

9.2– Contenu du dossier de candidature

Toute candidature doit être déposée au moyen du formulaire prescrit (**Annexe « C »**) et comprendre les appuis requis par le Règlement administratif. Le dossier de candidature doit également inclure les informations nécessaires pour permettre de vérifier l'admissibilité du candidat et sa conformité aux critères d'éligibilité :

- a. **son statut**, le cas échéant, à titre d'administrateur **lié à un membre votant ou d'administrateur indépendant** ;

- b. pour l'assemblée **2026 seulement**, le candidat doit de plus mentionner s'il soumet sa candidature pour un mandat **d'une année ou de deux années** ;
- c. son lieu de résidence ;
- d. son genre;
- e. si la personne est en situation de handicap et si oui, préciser la nature de son handicap;
- f. si la personne est parent d'une personne en situation de handicap et si oui, préciser la nature du handicap de son enfant.

N.B. Les informations qui précèdent sont recueillies exclusivement aux fins d'assurer le respect des critères de diversité prévus au Règlement administratif et à la présente Politique.

11. – Dispositions transitoires – Année 2026

11.2 – Application transitoire

Afin d'assurer la mise en œuvre progressive du principe d'alternance :

Lors de tenue de **l'assemblée générale annuelle de 2026** :

- cinq (5) administrateurs sont élus pour un mandat d'un (1) an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2027 (parmi ceux-ci : 1 peut-être un administrateur indépendant)

Siège 2 : lié aux membres
Siège 4 : lié aux membres
Siège 6 : lié aux membres
Siège 8 : lié aux membres
Siège 10 : indépendant ou lié aux membres

- cinq (5) administrateurs sont élus pour un mandat de deux (2) ans se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2028 (parmi ceux-ci : 2 peuvent être des administrateurs indépendants.

Siège 3 : lié aux membres
Siège 5 : lié aux membres
Siège 7 : lié aux membres
Siège 9 : indépendant ou lié aux membres
Siège 11 : indépendant ou lié aux membres

ANNEXE « C »

Formulaire de mise en candidature

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE
Poste d'administrateur au conseil de la COPHAN

À soumettre au plus tard le 2 juin 2026 à 17 h 00 HAE à l'attention de Dominique Salgado, président du comité de mises en candidatures, par courriel à : direction@capvish.org

1. IDENTIFICATION DU CANDIDAT (Personne physique)

Nom et prénom

Adresse de résidence :

Numéro de téléphone :

Adresse courriel :

Date de naissance (pour confirmer l'âge de 18 ans et plus) : _____

2. ORGANISME D'ATTACHE (si applicable – pour les postes liés aux membres votant seulement)

Si vous êtes candidat à titre d'administrateur **lié à un membre votant**, veuillez indiquer le nom de l'organisme membre que vous représenterez si vous êtes élu :

3. APPUIS À LA CANDIDATURE (S'applique à tous les candidats) (conformément à l'article 4.2 c) du Règlement administratif)

Proposé par (membre votant) :

Nom de l'organisme :

Nom du représentant :

Signature :

Appuyé par (membre votant) :
Nom de l'organisme :

Nom du représentant :

Signature :

4. INFORMATION SPÉCIFIQUE POUR L'ANNÉE 2026 (Disposition transitoire)

(À titre indicatif. Cette section sera modifiée ou retirée pour les années suivantes.)

Je sou mets ma candidature pour un mandat de (cocher une case ou les deux cases si la durée du mandat importe peu) :

- Un (1) an (se terminant à l'AGA de 2027)
 Deux (2) ans (se terminant à l'AGA de 2028)

5. INFORMATION SUR LA DIVERSITÉ (collecte facultative pour assurer le respect des critères)

(Ces informations sont recueillies exclusivement aux fins d'assurer le respect des critères de diversité prévus au Règlement administratif et à la Politique de gouvernance et sont conservées confidentiellement.)

Êtes-vous une personne en situation de handicap ? Oui Non

Si oui, nature du handicap : _____

Êtes-vous un parent ou un proche aidant d'une personne en situation de handicap ? Oui Non

Si oui, nature du handicap de votre enfant/proche :

Vous identifiez-vous à une minorité visible ? Oui Non

Si oui, veuillez préciser :

Que vous soyez candidat ou candidate à un poste d'administrateur lié aux membres ou indépendant, **tous doivent partager brièvement ici** leur expérience professionnelle (s'il y a lieu):

6. DÉCLARATION DU CANDIDAT / CANDIDATE

Je, soussigné(e), déclare :

- Avoir pris connaissance des critères d'éligibilité et des responsabilités des administrateurs de la COPHAN.
- Être en mesure de contribuer activement aux travaux du conseil et de respecter la confidentialité des échanges.
- Ne pas être en situation de conflit d'intérêts avec les fonctions et responsabilités d'administrateur de la COPHAN.
- Confirmer l'exactitude des informations fournies.

Signé à : _____, le _____ 2026.

Signature du candidat / candidate:
